



Situation économique et financière de la Belgique

Résumé : La crise économique et sanitaire a eu une répercussion moins forte que prévue sur l'économie belge, dont le PIB a chuté de 6,3% en 2020. En effet, la Belgique, avec son fort degré d'ouverture, était particulièrement exposée aux effets de la crise sur le commerce international. Les autorités du pays ont mis en place d'importantes mesures de soutien à l'économie permettant de préserver le pouvoir d'achat des ménages et la liquidité des entreprises. Par conséquent, la crise sanitaire ne s'est pas traduite par une crise de l'emploi, le taux de chômage étant de 5,6%. En revanche, le coût budgétaire des mesures de soutien a entraîné une dégradation des finances publiques, portant le déficit public à 9,4% et l'endettement public à 114,1% du PIB. Enfin, le secteur financier a été mobilisé en soutien de l'activité.

L'économie belge a fait preuve de résilience face à la crise économique et sanitaire, alors que son fort degré d'ouverture la rendait vulnérable au ralentissement du commerce mondial.

[Même si la récession économique de la Belgique en 2020 est moins sévère que prévue, elle demeure la plus importante de son histoire depuis la Seconde Guerre mondiale.](#)

Si la Belgique a connu une accélération de sa croissance ces dernières années, la crise sanitaire a entraîné en 2020 la plus forte récession du Royaume depuis la Seconde Guerre mondiale (-6,3%). La crise est cependant moins sévère que prévue : la Banque nationale de Belgique (BNB) prévoyait, en septembre 2020, un recul du PIB de 9% sur l'ensemble de l'année 2020. **En 2021, la croissance devrait atteindre 4,1%**. Plus précisément, **le Bureau fédéral du Plan (BFP) estime que la reprise sera timide au premier trimestre mais s'accélénera au printemps**, portée par l'amélioration de la confiance des consommateurs et des entreprises à mesure de l'avancement de la vaccination et par la hausse des exportations de biens et de services, qui devraient croître de 4,7% en 2021.

[La chute des exportations et de la consommation des ménages 2020 a été freinée par un commerce extérieur dynamique au 4e trimestre et par les mesures de soutien au pouvoir d'achat.](#)

Une part importante de la valeur ajoutée belge dépend de ses partenaires commerciaux : 6,2% dépend de la demande finale française, 5,6% de l'Allemagne et 4% des Pays-Bas. Ainsi, l'économie belge a souffert de la chute du commerce entraînée par la pandémie : les exportations et importations belges de biens ont régressé respectivement de 8% et de 9,5% en 2020. Néanmoins, la **reprise des exportations de biens en décembre** (+2,5% en glissement annuel) et la croissance des échanges avec la Chine en 2020 ont freiné la chute du commerce extérieur belge.

En raison des restrictions sanitaires et de la dégradation de la confiance des consommateurs, **la consommation des particuliers a baissé de 8,7% en 2020**, mais devrait croître de 6,1% en 2021. **Cette chute n'est cependant pas due à une baisse du pouvoir d'achat, le revenu disponible réel des ménages ayant légèrement augmenté (+0,7%) grâce aux mesures de soutien prises par les autorités** (notamment 3,3 Md€ de droit passerelle et 4,3 Md€ de chômage temporaire en 2020) **et à la faible inflation**, de 0,7% en 2020. Par ailleurs, **les investissements des entreprises ont chuté de 8,2% en 2020** et devraient rester peu dynamiques en 2021 (+1%).

Si la crise a mis fin aux créations d'emplois consécutives aux réformes structurelles du Gouvernement Michel, elle ne s'est pas traduite par une forte hausse du chômage.

Entre 2015 et 2018, le Gouvernement Michel a entrepris des réformes en vue de réformer le marché du travail et d'alléger le coût du travail (*tax shift* ; lois de 2017 sur le travail maniable et faisable et sur la norme salariale ; jobs deal ; *flexijobs*). Ces réformes ont conduit à une **amélioration de la compétitivité salariale belge**, qui reste néanmoins élevée en raison (i) d'une forte pression fiscale sur le travail et (ii) d'une augmentation tendancielle, dans

les années 2000, des coûts salariaux unitaires plus marquée que celle des pays voisins (France, Allemagne, Pays-Bas). **Combinées à l'accélération de la croissance entre 2014 et 2018, les réformes du Gouvernement Michel se sont traduites par une robuste création d'emplois** (environ 226 000 entre 2015 et 2018), ainsi **que par un taux de chômage historiquement bas (5,4%) et un taux d'emploi historiquement haut (70,5%) en 2019.**

L'emploi belge apparaît jusqu'à présent préservé de la crise économique et sanitaire. D'une part, les pertes d'emplois au cours de la « première vague » ont été compensées par des créations aux deuxième et troisième trimestres. D'autre part, **le recours massif au chômage temporaire et au droit passerelle a permis de limiter les pertes d'emplois nettes à 2 500 unités en moyenne annuelle en 2020. Le taux de chômage n'a ainsi augmenté que de 0,2 point, pour s'établir à 5,6%. Les destructions d'emplois devraient s'accélérer en 2021** car des procédures de licenciement collectif engagées en 2020 aboutiront dans les prochains mois. Ainsi, le BFP prévoit une baisse de l'emploi intérieur de 30 000 personnes et un taux de chômage de 6,8% en 2021.

Malgré des finances publiques dégradées, le Conseil de l'Union européenne a recommandé au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour soutenir l'économie.

L'assainissement des finances publiques s'est interrompu avec la chute du Gouvernement Michel en 2018. La baisse du déficit public entre 2014 (-3,1% du PIB) et 2017 (-0,7%) reposait en partie sur des facteurs conjoncturels : croissance économique, vives créations d'emplois, disparition de certaines dépenses (notamment liées aux attentats et à l'afflux de réfugiés). Cette dynamique s'est enrayée en 2018 (-0,8%) et en 2019 (-1,9%) et la tendance baissière des dépenses primaires rapportées au PIB s'est interrompue avec la chute du Gouvernement Michel et la gestion en affaires courantes jusqu'à octobre 2020. **En 2020, le déficit public a atteint 9,4% du PIB en raison de l'effondrement des recettes fiscales et des mesures de soutien,** qui se sont élevées à 14,9 Md€ (3,3% du PIB) pour les entreprises et les indépendants. **Alors que la dette publique était descendue sous le seuil de 100% du PIB en 2018 (99,8%) et en 2019 (98,1%), elle a atteint 114,1% du PIB en 2020.** Selon le BFP, elle poursuivrait cette tendance haussière en 2021 (115,9%) pour atteindre 122,6% en 2026.

Malgré son endettement élevé, la Belgique relève du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance. **Pour autant, le Conseil de l'Union européenne a recommandé en mai 2020 à la Belgique de « prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre la pandémie, stimuler l'économie et soutenir la reprise ».** Il a en outre invité la Belgique à **conduire des politiques d'investissements publics ambitieuses.** En février 2021, le Gouverneur de la BNB a recommandé au Gouvernement de revenir à un déficit de 3% du PIB le plus rapidement possible, mais uniquement lorsque la reprise de l'économie sera effective.

Le système financier belge, qui s'est renforcé et consolidé depuis la crise de 2008, a été mobilisé pendant la crise par le biais d'un accord avec le Gouvernement.

Avec 1 128 Md€ fin 2020 (soit 250,9% du PIB), le système bancaire est un contributeur important au PIB.

Le paysage bancaire belge s'est consolidé après la crise de 2008 : la Belgique compte 102 établissements de crédit en 2020 contre 123 en 2012. Une majorité de ces établissements sont des filiales ou des succursales de groupes bancaires étrangers, faisant de la Belgique un pays « host ». Face aux volumes croissants de crédits octroyés par les banques cherchant à compenser la compression de leurs marges par l'environnement de taux bas, la BNB a activé en 2019 la réserve de fonds propres contra-cyclique et mis en œuvre des normes supplémentaires relatives aux nouveaux prêts hypothécaires. **En dépit de l'environnement de taux bas, le secteur bancaire belge est restée rentable en 2020 (ROE de 5%), de même que le secteur assurantiel en 2019 (ROE de 13,8%). En outre, le système financier belge présente des indicateurs rassurants :** le secteur bancaire affichait en septembre 2020 un ratio moyen de fonds propres de base de 16,1% (15,3% en moyenne dans la zone euro) et un ratio moyen de couverture de liquidité de 165% ; le secteur des assurances présentait, fin 2020, un taux SCR de 192%.

Le secteur financier a été mobilisé en soutien à la liquidité et au pouvoir d'achat. En effet, sous l'égide de la BNB, un accord conclu entre le Gouvernement fédéral et le secteur financier fin mars 2020 a permis la mise en place d'un moratoire sur les crédits (prolongé jusqu'à fin juin 2021 pour les entreprises) et de deux régimes de garanties fédérales (50 Md€ au total), dont l'un cible les PME (prolongé jusqu'à fin juin 2021).

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique (adresser les demandes à bruxelles@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité

Le service économique de Bruxelles s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service économique de Bruxelles

Adresse : Ambassade de France
38, rue de la Loi - 1040 Bruxelles

[Wwww.tresor.economie.gouv.fr](http://www.tresor.economie.gouv.fr)

Version du 21 avril 2021